



World Taekwondo
Règlement du Global Membership System (GMS)
(En vigueur à partir du 1er Juin 2023)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION (APERÇU).....	2
LICENCES ET AVANTAGES DU WT.....	2
ASSOCIATIONS NATIONALES MEMBRES.....	3
UNIONS CONTINENTALES	6
MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE GMS.....	6
COMITÉS D'ORGANISATION	7
TARIFS	8
OBTENIR UNE LICENCE WT	9
RÉVOCATION / SUSPENSION D'UNE ADHÉSION	9
PROTECTION DES DONNÉES	10
SANCTION POUR DÉFAUT DE MISE EN ŒUVRE	10
DISPOSITIONS DIVERSES	10

INTRODUCTION (Aperçu)

1.1 La mission de World Taekwondo est de régir, développer et promouvoir le Taekwondo dans le monde entier, de la base au niveau de l'élite, afin que chacun puisse avoir la possibilité de pratiquer, de regarder et d'apprécier ce sport, indépendamment de l'âge, du sexe, de l'origine ethnique ou des capacités.

1.2 Pour mener à bien sa mission, World Taekwondo a créé le Global Membership System (ci-après : " GMS ").

1.3 Le GMS est la plateforme officielle utilisée par World Taekwondo comme : i) un système d'enregistrement en ligne des membres ; ii) une plateforme avec laquelle WT peut coordonner la participation à des événements officiels et maintenir des certifications, des réalisations et d'autres enregistrements ; et ii) un ensemble d'outils pour la gestion qui comprend, sans s'y limiter, les membres, l'éducation et les événements.

1.4 Le règlement intérieur de GMS (le "règlement intérieur"), tel que modifié de temps à autre, régit la mise en œuvre de la plate-forme GMS dans tous les domaines liés, directement ou indirectement, à World Taekwondo et à ses membres..

LICENCE ET AVANTAGES DU WT

2.1 Événements. Le terme " événements " est utilisé ci-après pour désigner tous les événements liés au Taekwondo, y compris, mais sans s'y limiter, les compétitions, les cours en ligne/hors ligne/hybrides, les réunions, les séminaires, les camps d'entraînement et autres événements ou activités liés au sport ou à l'éducation, reconnus, sanctionnés, promus, accueillis ou contrôlés de quelque manière que ce soit par au moins par WT.

2.2. Licence WT. Une licence WT est requise pour tous les athlètes et officiels qui souhaitent participer à des événements promus ou reconnus par la WT.

2.3 Outre la gestion des licences, la plateforme GMS s'efforce de faciliter l'accès au contenu de World Taekwondo à tous ses membres. Dans le cadre de la valeur que le GMS apporte à ses membres, le GMS peut de temps en temps s'associer à des fournisseurs pour fournir des services supplémentaires aux membres.

ASSOCIATIONS NATIONALES MEMBRES

3.1 Les associations nationales membres (MNA) doivent mettre en œuvre les présents statuts, tels que amendés de temps à autre, comme l'exigent les statuts de la WT (voir l'article 8.4.3.4.2 des statuts de la WT).

3.2 Tous les MNA doivent respecter les présents statuts de la WT.

3.3 Chaque président de MNA dûment reconnu doit nommer un "administrateur national GMS". Le président de la MNA peut également nommer "administrateur national GMS adjoint (s)", mais seul l'"administrateur national GMS" sera responsable des communications avec l'équipe GMS du WT.

3.4 L'administrateur national GMS sera la principale personne de contact entre l'équipe GMS de la DT et sera responsable de l'enregistrement/du renouvellement des membres MNA. L'anglais étant la langue de travail de la DT, ces administrateurs doivent être anglophones. Si un membre de l'équipe GMS de la WT parle la langue maternelle du député, il peut communiquer dans cette langue à la discrétion de l'équipe GMS de la WT.

3.5 L'administrateur national GMS et tout administrateur national GMS adjoint doivent comprendre et respecter la politique de WT GMS.

3.6 Une MNA peut demander à l'équipe GMS de WT d'agir (temporairement) en tant qu'administrateur national GMS pour son territoire. Dans ce cas, WT peut retenir un pourcentage des revenus en guise de compensation pour avoir agi en tant qu'administrateur national GMS de la MNA.

3.7 L'équipe GMS de la WT est autorisée à suivre ou à enquêter sur toute plainte reçue ou sur toute suspicion de non-conformité et/ou de violation des règlements de la WT GMS. Au cours de l'enquête, la DT se réserve le droit de révoquer les privilèges administratifs de tout ou partie du personnel du MNA.

3.8 Si une MNA est suspendue par WT, le ou les administrateurs GMS de la MNA peuvent rester autorisés à administrer le système GMS pour ledit territoire, à la seule discrétion de WT. Dans le cas contraire, l'équipe GMS de WT peut également agir en tant qu'administrateur GMS national temporaire ou attribuer ce droit à un tiers approprié, à la seule discrétion de WT.

3.9 Toute personne peut s'inscrire ou renouveler un abonnement à une licence WT par l'intermédiaire de n'importe quelle MNA, à condition de satisfaire à toutes les exigences de la WT (dérogations, documents, paiement) ainsi qu'à celles de cette MNA **s'il y en a**:

3.10 La plate-forme GMS sera fournie en langue anglaise et dans d'autres langues dès qu'elles seront disponibles. Si un député estime qu'il est nécessaire d'avoir la plate-forme dans une autre langue, alors le député sera responsable de fournir un traducteur de langue, qui traduira le texte anglais du système en texte dans cette langue en utilisant la fonction de traduction de la plate-forme GMS.

3.11 MNA ou membre individuel doit payer tous les frais WT licence dus en temps voulu..

3.12 Lorsque les membres du MNA ont des questions sur la manière d'utiliser la plateforme GMS, l'administrateur GMS du MNA essaiera de résoudre ces questions par lui-même au

mieux de ses capacités. Si l'administrateur GMS du député n'est pas en mesure de répondre aux questions, il les transmettra à l'administrateur GMS du WT qui lui indiquera comment répondre aux questions des membres. Les MNA garderont une trace des questions et réponses les plus fréquentes en utilisant l'outil FAQ fourni par la plateforme GMS afin de réduire la fréquence des questions posées par leurs membres. L'administrateur GMS du député s'adressera à l'administrateur GMS de WT lorsque les questions concernent les politiques et procédures de WT. Lorsque l'administrateur GMS du MNA identifie des défauts du logiciel, il crée une seule demande de support pour le défaut et l'envoie à l'administrateur GMS de WT. L'administrateur GMS de WT évaluera le rapport de défaut du logiciel provenant du MNA et lorsque s'ils le jugent approprié, ils le transmettront au fournisseur GMS en anglais en utilisant le système de tickets d'assistance personnalisé fourni par le fournisseur GMS qui peut inclure une adresse électronique spécifique ou un système de tickets logiciel qui peut changer de temps en temps à la discrétion du fournisseur GMS.

3.13 Les MNA doivent se conformer à toutes les lois nationales et internationales applicables, y compris celles relatives à la confidentialité et à la sécurité des données ainsi qu'aux conditions générales définies par le vendeur de GMS.

3.14 Dans le respect des lois applicables, WT peut, à sa seule discrétion, acquérir des annonceurs, des sponsors, des créateurs de contenu et des affiliés et afficher leurs publicités et autres contenus sur la plateforme GMS afin de générer des revenus.

3.15 De temps en temps, WT, à sa seule discrétion, peut développer, offrir et fournir des services supplémentaires pour les MNA, les régions, les clubs, ainsi que pour les pratiquants de taekwondo par le biais de la plateforme GMS. Certains de ces services seront disponibles sans frais supplémentaires, et d'autres pourront être fournis moyennant des

frais supplémentaires.

3.16 La formation et la certification en ligne de GMS seront requises pour les administrateurs de GMS afin d'accéder à certains modules de temps à autre.

3.17 Si l'administration de GMS et/ou gestion/conseil d'administration change(nt) dans un MNA, il y a il doit y avoir un transfert complet des tâches de GMS et de la l'éducation dispensée par le MNA afin que les nouveaux afin que les nouvelles parties prenantes soient pleinement informées de la manière d'utiliser la plateforme GMS

3.18 a) Il n'y aura pas d'adhésion nationale automatique à la MNA lors de l'approbation de la licence WT, à moins que de nouvelles règles ne soient explicitement acceptées par la MNA

b) Si la MNA exige l'adhésion nationale comme condition préalable à l'obtention de l'abonnement WT GAL, il incombe alors à la MNA d'avoir un système d'adhésion national fonctionnant correctement conformément aux normes ci-dessous énumérées à l'article 5.1.

Si la MNA ne peut pas traiter efficacement les demandes, elle ne devrait pas exiger le pré requis d'adhésion nationale pour obtenir un abonnement à une licence WT.

UNIONS CONTINENTALES

4.1 Unions continentales ("UC") : Les UC doivent mettre en œuvre les présents statuts, tels que modifiés de temps à autre

4.2 Les UC doivent utiliser la plate-forme GMS pour tous les événements reconnus.

MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE GMS.

5.1 Les règlements de WT GMS, tels que modifiés de temps à autre, doivent être mis en œuvre par les UC, les MNA et toute autre entité qui y est soumise, conformément aux principes ci-dessous :

- a) Critères équitables et non discriminatoires. La mise en œuvre des politiques du GMS ne doit pas fixer de restrictions déraisonnables à WT Licence. Les politiques doivent avoir pour objectif d'enregistrer dans le WT GMS le plus grand nombre de personnes possible.
- b) A l'issue de la demande d'un WT GAL par un athlète, la MNA dispose de quinze (15) jours ouvrables pour approuver ou refuser (pour un motif ou pour un besoin) la demande.
- c) Les règles de chronologie doivent être publiées par chaque MNA dans le cadre de ses règles de licence globale WT.
- d) Le refus d'une licence peut faire l'objet d'un recours auprès de l'administrateur régional de WT GMS. Si une telle plainte est entendue par la WT, le perdant doit payer des frais de 100 \$ plus les frais, le cas échéant.

Un dépôt peut être exigé, à la discrétion de WT avant que l'affaire ne soit entendue.
- e) Si un modèle de démentis abusifs est remarqué, la MNA doit prendre des mesures correctives, sinon il s'exposera à des sanctions croissantes.
- f) Procédure d'appel nonbiaisé.

La mise en œuvre des politiques GMS doit inclure un processus au niveau national pour contester tout refus de licences WT. Le refus d'une licence WT doit montrer un motif valable et une procédure régulière. Un motif valable est présumé que l'entité émettant le refus a entrepris un processus de sanction formel conformément

au processus de règlement des différends de World Taekwondo

COMITÉS D'ORGANISATION

6.1 Les comités d'organisation de tout événement organisé ou reconnu par la par une CU, ou WT et/ou une entité soumise aux règlements de GMS sont tenus de faire ce qui suit :

- a) s'assurer que tous les participants détiennent une Licence valide à la WT avant le début de l'événement ; et
- b) Pour les événements promus et reconnus par la WT, fournir les résultats officiels et la liste des participants aux délégués techniques de la WT dans un délai d'un (1) jour après la fin de l'événement dans un document approprié au format WT.

6.2 Tous les athlètes et officiels participant à une épreuve promue et reconnue par la WT doivent être titulaires d'une licence de la WT.

6.3 Frais de pénalité pour une licence WT sur place - Toute personne renouvelant et/ou enregistrant sa Licence WT sur place lors de l'un des événements peut se voir facturer des frais de pénalité sur place en plus des frais de la licence WT applicables.

6.4 Pays délivrant la licence. Toute licence WT délivrée à un athlète ou un officiel représentant une équipe nationale ou un pays doit être délivrée par le MNA du pays que l'athlète/officiel souhaite représenter. Les athlètes participant en tant que membres d'une équipe nationale doivent être citoyens de la même nation. La citoyenneté doit être démontrée par un passeport valide, conformément aux règles de compétition de la WT ; si un athlète n'a pas de passeport valide, une autre preuve valide de citoyenneté doit être fournie, sous réserve d'approbation par la WT au cas par cas..

6.5 Les athlètes peuvent représenter un club de leur choix lors d'événements autres que ceux promus par la WT et l'UC ou ceux auxquels ils participent en tant que membre d'une équipe nationale de la MNA.

6.6 Si le club est situé dans un pays autre que celui qui a délivré une licence WT MNA, l'administrateur GMS de ce club peut inscrire l'athlète aux événements susmentionnés.

6.7 Plaintes. Toute plainte concernant l'enregistrement des Licence WT doit être soumise à l'administrateur de la WT GMS

TARIFS

7.1

a) Licence globale WT : Le coût de la licence globale WT est de 35 dollars US par an et par membre, plus le coût déterminé par les MNA qui ne doit pas dépasser 5 dollars US.

b) MNA gratuits : Certains députés sont dispensés de cotisation pour tous les membres en fonction de leur classement dans le PIB. Les députés gratuits peuvent uniquement ajouter une "majoration"

Obtenir Une Licence WT

8.1 Les candidats doivent soumettre les informations et documents personnels requis. Il incombe au député de vérifier que les informations fournies pour chaque demande sont exactes et complètes.

8.2 Les personnes qui demandent une licence d'athlète mondial WT (GAL) doivent détenir la citoyenneté et/ou la résidence de l'association nationale membre WT auprès de laquelle elles postulent. La résidence est prouvée par une carte de séjour ou un autre document

officiel (basé sur la norme de résidence du pays concerné). Une exception est possible si la MNA de citoyenneté et la MNA à laquelle est demandée la licence s'entendent toutes les deux.

8.3 Les individus peuvent adhérer à plus d'une adhésion. Toutefois, les athlètes ne peuvent détenir qu'une seule licence d'athlète WT active à la fois.

8.4 Une licence WT est nécessaire pour participer aux événements promus et reconnus par la WT. Un MNA ne doit pas empêcher une personne en possession d'une licence WT valide de s'inscrire et/ou de participer à des événements promus et reconnus par la WT. Le MNA a toute latitude pour déterminer les critères de participation aux événements locaux au niveau national.

8.5 Les Licences de la WT ne sont pas transférables entre les MNA. Une personne devra demander une nouvelle licence WT pour le nouveau territoire dont elle souhaite être membre.

8.6 L'équipe GMS est autorisée à ajouter et à enregistrer, à modifier ou à traiter les données des nouveaux et des anciens titulaires de licence WT sans l'approbation préalable du MNA.

RÉVOCATION / SUSPENSION D'UNE ADHÉSION OU D'UNE LICENCE DE WT

9.1 Tout MNA et/ou CU peut demander la révocation d'une Licence WT ou d'une licence WT. Dans ce cas, le code disciplinaire de la WT est applicable, et ses règles et règlements doivent être suivis.

PROTECTION DES DONNÉES

10.1 Confidentialité des données. Chaque MNA et UC est tenue d'assurer et de garantir le

respect de l'ensemble des lois, règles et règlements applicables régissant la protection des renseignements personnels et/ou sensibles de chaque membre traités en vertu des présents Règlements. Le fournisseur GMS, étant le fournisseur du système d'enregistrement, se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exiger que chaque AMC, UC, région, club et membre conclut une nouvelle entente de traitement des données, modifiée ou complétée, avec le fournisseur GMS, conformément aux lois applicables.

SANCTION POUR DÉFAUT DE MISE EN ŒUVRE

11.1 Les MNAs et les UC qui ne respectent pas les règlements de la WT GMS recevront une lettre d'avertissement avec un délai pour se conformer.

Le non-respect de cet échéancier entraînera une ou plusieurs des pénalités suivantes, déterminées par la Commission du MRD:

- a) être dans l'incapacité d'accueillir un événement classé WT G ou un cours de formation ou une réunion reconnus par la WT.
- b) Ne pas pouvoir bénéficier du Fonds de développement du tourisme
- c) être suspendu en tant que membre de World Taekwondo avec l'approbation du Conseil de WT.

DISPOSITIONS DIVERSES

12.1 Interprétation. Les MNA qui ont besoin d'aide pour comprendre ou mettre en œuvre ces règlements doivent contacter leur représentant de l'équipe GMS.

12.2 Divisibilité. Dans l'éventualité où une disposition des présents Règlements s'avérerait invalide ou inapplicable en vertu des lois de toute juridiction pertinente, les autres dispositions ne seront pas affectées. La disposition invalide sera remplacée par un terme

ou une disposition valide qui couvre adéquatement l'intention des Règlements dans la mesure du possible.

12.3 Amendements. Le présent règlement sera modifié de temps à autre, conformément à l'article 8.2 des statuts de la WT et sur la base des recommandations de la Commission de DRM.

Approuvée par : Conseil du WT le 15 Avril 2023